



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO DPDRL260053 – 251, rue du Repos

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 251, rue du Repos, à Saint-Gervais

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'installation d'une deuxième pergola sur le même lot, ce qui ne respecte pas les normes prévues au règlement de zonage # 397-25. Si elle était autorisée, cette dérogation permettrait l'ajout d'une pergola supplémentaire au nombre actuellement permis par la réglementation.

Le règlement de zonage #397-25 stipule, à l'article 71 « Normes relatives à l'implantation d'une pergola ou gloriette » :

Qu'une pergola ou gloriette est autorisé aux conditions suivantes :

1. une seule par terrain ;
2. la hauteur maximale est fixée à 3,5 mètres ;
3. implantée dans les cours arrière ou latérales à 1 mètre des lignes du terrain.

La superficie n'est pas incluse dans le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires.

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettrait d'avoir deux pergolas sur le même terrain, soit une pergola supplémentaire au nombre actuellement permis par la réglementation.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **2 juin 2026, à 20h00** au 150, rue Principale, à Saint-Gervais.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

FAIT À SAINT-GERVAIS, ce 14^e jour du mois de mai deux mille vingt-six.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis « Demande de dérogation mineure No DPDRL260053 – 251, rue du Repos », et ce, en date du 14^e jour de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de mai 2026.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

